

De l'égalité problématique aux mariages utiles

Parenté et alliance dans une société à parentèle

(Mase, Alpes suisses)

Flora Madic

LES ÉTUDES de la parenté en Europe associent généralement l'analyse du système matrimonial et celle du régime d'héritage. Ainsi Georges Augustins a-t-il élaboré une typologie ordonnant quelque peu la question. S'appuyant sur les règles d'héritage et de succession, il définit trois types de systèmes sociaux et familiaux : le système à maison, le système à parentèle et le système à lignage. Par ailleurs, Pierre Lamaison a rattaché le système à maison à la théorie de l'alliance en soulignant l'échange de cadets entre aînés, c'est-à-dire un système d'échange matrimonial entre maisons. Cependant, le système à parentèle (filiation indifférenciée/héritage et succession strictement égalitaires) se singularise dans l'analyse anthropologique par un principe plus endogamique qu'exogamique : le mariage spécifique des sociétés à parentèle est le mariage consanguin et le renchaînement d'alliance. Ce mode d'héritage égalitaire a été par ailleurs perçu comme étant économiquement peu rentable et dès lors, l'alliance entre consanguins aurait été conçue pour y remédier : le régime patrimonial divisant sans relâche les exploitations agricoles familiales, celles-ci seraient sauvées in extremis de la non-viabilité par les mariages entre cousins.

Cet article¹ propose d'appréhender ce système à parentèle par un autre biais en considérant l'ensemble des caractéristiques de cette société rurale valaisanne. À Mase, tel un archétype du régime patrimonial strictement égalitaire², ces partages ne se traduisent pas immanquablement par un morcellement foncier et, de fait, le recours aux mariages consanguins dans cette perspective se révèle non pertinent. Quels sont alors les moteurs de ce mode d'alliance ? Y trouve-t-on des traces d'échanges répétés entre des groupes familiaux socialement définis ?

1. Article fondé sur une étude en cours dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'EHESS, sous la direction de Françoise Héritier.

2. Division des biens (terres et bâtiments) en lots tirés au sort entre tous les frères et sœurs d'une fratrie et division des droits entre tous les frères et sœurs d'une fratrie. Les femmes conservent leurs terres. Il n'existe pas de système financier compensatoire, ni de dot.

L'institution de la bourgeoisie définit le village de Mase, plus que sa position géographique ou sociale. De simples « hommes de la paroisse de Mase » au XI^e siècle, en passant par les « *communitas* » reconnues par le seigneur (évêché de Sion) au XIII^e siècle, la population s'institutionnalise à travers la « bourgeoisie » qui devient le garant de l'unité villageoise. Un individu est bourgeois par filiation, l'homme marié donne ce statut à sa femme³ et le transmet à ses enfants ; mais il doit aussi être propriétaire de biens-fonds sur le territoire communal. Un revenu non viable, la non-domiciliation, la vente de ses droits à l'étranger (hors Mase) ou le non-respect des décisions bourgeoises peuvent entraîner la perte de ce titre. Le conseil bourgeois régleme l'admission de nouveaux bourgeois qui jouissent alors de ce titre par agrégation, administre les biens bourgeois tels que la forêt exploitée pour le bois de construction et d'affouage, et gère les comptes du village⁴.

L'autre grande caractéristique de Mase est l'enracinement de sa population. Chaque village valaisan est constitué d'un nombre restreint de noms de famille, en général une quinzaine, dont le quart regroupe la majorité de la population. Ces patronymes sont ceux des familles bourgeoises du village résidant là où elles détiennent des droits (bois, eau, alpage) et possèdent des propriétés (terres, bâtiments). Pour la période étudiée, 1680-1950, nous avons relevé dans les registres bourgeois⁵ les différents noms présents, la date de leur première mention dans ce registre et le nombre de chefs de famille portant ce nom. Dès lors, nous remarquons que quatre patronymes (Follonier, Maury, Pannatier, Rossier) regroupent 70 % de l'ensemble des chefs de famille de Mase (cf. Tabl. 1).

Le mode d'agriculture participe aussi à l'homogénéité de cette société. Chaque famille nucléaire cultive ses potagers, ses champs de pommes de terres et de seigle, élève son bétail (trois vaches en moyenne), fait son foin sur ses prairies, cultive sa vigne. Mais, dans ce pays où les vaches sont reines⁶, le bétail des bourgeois monte à l'alpage l'été et est *gouverné* (soigné) par des vachers-fromagers nommés par les consortages⁷. Les familles demeurent alors au village. Cette transhumance au sommet est un élément des plus marquants et des plus valorisés de la vie montagnarde. Ces vaches lutteuses élisent une reine d'alpage qui pendant une année au moins sera l'orgueil de son propriétaire et la reine du village, couronnée de fleurs lors de sa descente en automne. Son nom, Rita,

3. La jeune fille et la femme célibataire ont la bourgeoisie de leur père ; la femme mariée prend la bourgeoisie de son mari. À partir de 1988, elle peut conserver sa bourgeoisie.

4. Actuellement, depuis la Constitution fédérale de 1848, Mase, comme chaque village valaisan, est politiquement organisé autour d'un dualisme administratif : la commune bourgeoise – ou bourgeoisie – et la commune municipale – ou commune d'habitants. Toutefois, dans les villages des vallées latérales, la population est très majoritairement bourgeoise du lieu, souvent jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ces deux institutions sont nanties d'une assemblée et d'un conseil propres. Cependant, puisque dans ces vallées citoyens et bourgeois recouvrent une même population, le conseil communal assume ces deux fonctions.

5. Dans les registres bourgeois, les individus sont classés par ménage, au nom du chef de famille ; y sont aussi inscrits le lieu et date du mariage, le conjoint, les enfants du couple avec leurs conjoints.

6. Crettaz & Preiswerk 1986.

7. Le consortage est une assemblée d'utilisateurs qui gère soit les alpages, soit les systèmes d'irrigation des champs (bisses). Selon l'emplacement des champs, un individu peut faire partie de plusieurs consortages. Ils ne sont donc pas exclusifs.

Patronymes bourgeois	Lieu d'origine	Première apparition dans les actes	Nbre de chefs de famille 1680-1850		Nbre de chefs de famille 1851-1910		Nbre de chefs de famille 1911-1950		TOTAL	
			nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Baerth		1939	—	—	1	0,5	—	—	1	0,1
Beytrison	St-Martin	av. 1680	9	4	5	2,5	6	3,5	20	3,4
Borvin	Sion	1822	2	1	3	1,5	1	0,5	6	1
Boson		1680	9	4	—	—	—	—	9	1,5
Cart		1971	—	—	—	—	1	0,5	1	0,1
Crettaz		1911	—	—	1	0,5	5	3	6	1
Dénériaz		1891	—	—	1	0,5	—	—	1	0,1
Follonier	St-Martin	1682	30	13	43	22	49	28	122	20,5
Ghelen		1950	—	—	—	—	2	1	2	0,3
Glassier		1705	8	3,5	5	2,5	—	—	13	2,2
Leuzinger		19..	—	—	1	0,5	2	1	3	0,5
Mathier		1866	1	0,5	—	—	—	—	1	0,1
Mathieu	Albinen	1795	4	2	5	2,5	7	4	16	2,7
Maury	Viège	1683	35	16	26	14	12	7	73	12,3
Mayor	St-Martin	1860	3	1,5	7	3,5	8	4,5	18	3
Ossent		1870	1	0,5	5	2,5	3	2	9	1,5
Pannatier		av. 1680	42	19	15	8	14	8	71	12
Rossier	Mase	1697	63	28	43	22	44	25	150	25,2
Torrent		1824	1	0,5	1	0,5	1	0,5	3	0,5
Udrisard	Mase	1704	7	3	6	3	6	3,5	19	3,2
Vuille		1720	5	2	—	—	—	—	5	0,8
Zermatten	Zermatt	1758	5	2	24	12,5	16	9	45	7,5
TOTAL FEUX			225		192		177		594	
% quatre patronymes				76		66		68		70

Tabl. I Les groupes patronymiques

Tonnerre ou Coquette, se transmettra au sein de sa généalogie dûment tenue en filiation matrilinéaire. L'esprit communautaire se révèle aussi dans cette organisation estivale de l'élevage de l'ensemble du bétail bourgeois.

Enfin, le régime patrimonial d'égalité stricte permet à chaque individu de se considérer chez lui dans chaque recoin du territoire communal, village et terres. Ici tout est partagé : jardin, champ, prairie, grange, *écurie* (étable), *raccard* (entrepôt à blé), grenier (entrepôt à graine, viande séchée), cave, droit de fonds (droit de faire *alper*, monter à l'alpage, ses vaches), car toute possession peut être divisée. Même la maison d'habitation est occupée par différentes familles apparen-

tées. Frères ou sœurs peuvent hériter de plusieurs caves, de parts de greniers, de raccards et granges-écuries, de parcelles de jardins, champs ou prés. Un lot doit permettre à son bénéficiaire de produire du blé, du vin et d'élever du bétail. Les lots, tirés au sort par les germains lors des partages, sont du point de vue de la production et de la rentabilité strictement équivalents. Si l'une des clés de ce mode d'héritage est bien sûr que l'épouse apporte tout autant de trésors hérités de ses parents, il faut comprendre que toute possibilité de cumul des biens est le fait des acquêts du couple. La constitution d'un patrimoine agricole est à Mase un processus qui s'étend tout au long de la vie active des individus. Prenons l'exemple de César qui, à la mort de ses parents en 1976, hérite de 17 parcelles de terre et de 8 parts de bâtiments. Sa femme possède aussi 17 parcelles de terre (dont 13 reçues de ses parents, en 1978) et 6 parts de bâtiments (dont 5 de ses parents). Les acquêts du couple augmentent leur patrimoine de 36 parcelles et 21 parts de bâtiments achetées entre 1958 et 1989. Lors de la transmission à la génération suivante, cette exploitation compte alors 70 parcelles et 35 parts de bâtiments. Ainsi, en toute logique mathématique, pour une fratrie de quatre enfants adultes, chaque héritier bénéficie d'une part équivalente à celle héritée par ses parents. Quatre étant, jusqu'à la poussée démographique du XIX^e siècle⁸, le nombre moyen d'enfants par famille atteignant l'âge adulte⁹.

Le bourgeois de Mase est, de fait, propriétaire sur l'ensemble du territoire. Symboliquement, le village lui appartient. Sillonnant le village de Mase, mon guide, un vieil homme de quatre-vingts ans, me répétait sans cesse en pointant le doigt sur de nombreux bâtiments « ça c'est à moi ! ça c'est à moi ! » Au demeurant, le cadastre montre qu'un numéro de parcelle désigne toujours le même lopin de terre : ce n'est pas la parcelle qui est divisée, ce sont les lots qui sont agencés selon différentes combinaisons au fil des transmissions. Le territoire bourgeoisial est comme prédécoupé, et chaque famille nucléaire, le temps du travail, exploite un lot dont l'agencement des parcelles et des bâtiments est unique. Cette conception du partage strictement égalitaire est capitale : celui-ci ne morcelle pas un patrimoine familial – par ailleurs toujours en formation –, mais fait circuler un patrimoine communautaire¹⁰ entre chaque famille de cette communauté très intégrée. L'appropriation des terres s'associe à l'exploitation que l'individu en fait : il cède son patrimoine soit à sa mort, soit au mariage de ses enfants, soit quand il décide de ne plus *faire campagne*, lors de sa retraite. Cependant, conformément au modèle européen¹¹, l'âge au mariage est tardif, vingt-sept ans pour les femmes et trente pour les hommes¹². Ainsi la retraite des parents coïncide-t-elle globalement avec l'époque du mariage des enfants. En outre, ce régime patrimonial interdit

8. Cette dernière sera canalisée par l'émigration.

9. Dubuis 1991a. La taille de la fratrie héritière étant de 3,46 enfants au XVI^e siècle. Selon nos premiers calculs, comptabilisant les enfants mariés et les célibataires de plus de trente ans du premier registre bourgeoisial, nous estimons le nombre d'héritiers (-ères) par fratrie à 3 pour les XVIII^e (2,98) et XIX^e siècles (3,07). Dans la première moitié du XX^e siècle ce chiffre est 4 (4,04).

10. Y aurait-il ici un parallèle à établir avec l'idée de la propriété en droit germanique : le seigneur détient des droits sur une terre, le paysan a un accès à la terre (tenure) ? (Augustins 1998).

11. Hajnal 1965 ; Henry & Houdaille 1979.

12. Ces calculs démographiques ont été effectués pour le DEA avec l'aide de Laurent Barry.

toute forme d'accumulation de richesses sur plusieurs générations puisque la force d'une famille dépend de ses biens *et* de son réseau social entretenu par les choix matrimoniaux des enfants devenus adultes. La famille trouve alors un équilibre entre accumulation de biens et extension du réseau de solidarité (par de nombreux enfants)¹³. Ainsi, à la génération suivante, est transmis un lot moyen issu de ce rapport. Bien évidemment, il existe à Mase des riches et des pauvres, des forts et des faibles, mais, ce qui importe pour notre analyse, c'est que ces inégalités ne sont pas structurellement transmissibles de génération en génération. Les institutions sociales ne sont pas fondées sur des principes ou des mécanismes qui favorisèrent la transmission des inégalités sociales. Par conséquent, partage égalitaire ne signifie pas division des parcelles. En fait, les lots se réagentent indéfiniment tout en interdisant pratiquement l'accumulation de terres.

Parallèlement à cette homogénéité et à ce principe d'égalité, la population villageoise se répartit en deux *clans*¹⁴ politico-familiaux. Chacune des deux factions a son leader, son réseau de parentèle s'assimilant à un réseau de clientélisme, sa fanfare, sa couleur ou son nom de reconnaissance, son bistrot, son épicerie, ses clubs de loisirs. Les stratégies matrimoniales semblent toutefois moins cloisonnées qu'elles ne le pourraient eu égard au discours très bipartiste qui émane de cette politique au village. Les couples mixtes, s'ils ne sont pas souhaités, sont néanmoins acceptés. Généralement, la femme prend le parti de son mari. Les enfants, sauf conflits, s'intègrent au parti du père. Ces moitiés se mobilisent surtout lors des élections municipales. Cette scission, a priori paradoxale dans ce monde très homogène, est en fait un autre facteur de cohésion puisqu'elle permet à chaque famille de s'opposer ou de s'allier au sein de son propre univers villageois. La scission n'est jamais véritablement consommée. Géographiquement, nulle part nous ne constatons l'émergence de quartiers. Socialement, les patronymes transcendent cette division. Vis-à-vis de l'extérieur, l'identité bourgeoise l'emporte toujours sur l'appartenance politique. Enfin, politiquement, le scrutin orchestre une alternance à la présidence tous les vingt-cinq – trente ans interdisant toute forme d'accumulation abusive de pouvoir à l'instar du régime égalitaire qui interdit aussi toute accumulation de richesse foncière. En outre, l'idéologie politique n'est jamais évoquée lors des campagnes électorales et tout se décide par le jeu des segmentations et des solidarités familiales. Néanmoins, des étiquettes politiques leur sont communément accolées. Schématiquement deux partis s'affrontent : les conservateurs et les « moins-conservateurs », ce qui correspond respectivement pour le district au PDC (parti démocrate chrétien) et à l'Entente (les non-PDC des villages du Val d'Hérens) et au niveau cantonal au PDC et aux autres (radicaux, socialistes, libéraux). À mon sens, l'essentiel est qu'une partie de la population se sente conservatrice à quoi l'autre s'oppose en prônant une plus grande ouverture.

13. Wiegant 1977. L'auteur note que plus la famille est riche, plus elle a d'enfants, et inversement. La hiérarchie sociale est remise en cause à chaque génération par le partage égalitaire, et l'équilibre communautaire est ainsi retrouvé.

14. Terme utilisé dans certains villages (Windisch 1976).

Ces sentiments d'ouverture et de fermeture, économiquement et politiquement inscrits, trouvent un large écho dans l'alliance qui se caractérise par une double stratégie visant à renforcer le nous (parentèle ou bourgeoisie) et à confirmer les liens avec nos alliés (autres parentèles, autres bourgeoisies).

L'un des faits marquant du système d'alliance est le mariage consanguin. Combinés aux renchaînements d'alliance¹⁵, ils permettent à chaque génération de ressouder la parentèle et de redoubler les liens existants afin de consolider le groupe familial. Mais l'ampleur du phénomène est ici remarquable. Dans le registre paroissial de Mase, nous avons relevé une dispense pour consanguinité tous les 2, 5 mariages au 3^e ou 4^e degré canon de consanguinité, soit le 6^e ou 8^e degré civil. Le taux de ces dispenses reste stable du XVII^e au XX^e siècle, malgré une démographie quelque peu fluctuante. Nous y voyons la manifestation d'une véritable volonté matrimoniale et non le fait d'un déficit de conjoints disponibles ainsi qu'on pourrait le supposer dans ces petites communautés montagnardes¹⁶.

Le renforcement des liens communautaires est aussi une affaire de géographie : une grande majorité des mariages se conclut à Mase (70 %), puis dans un cercle bien précis de villages voisins, soit Vernamiège, Nax, St-Martin et Évolène ; ces quatre villages constituent l'aire matrimoniale préférentielle hors de Mase, que nous appellerons par la suite *aire de voisinage* (80 % des mariages se nouent dans cette aire ainsi définie).

L'autre spécificité observée est le non-retour des enfants d'un bourgeois marié à l'extérieur de l'aire matrimoniale préférentielle. Nous parlerons à ce propos de dynamique de l'éloignement¹⁷ qui pourrait être associée à des ruptures de la repro-

15. Le renchaînement d'alliance entre frères ou cousins à la même génération ou aux générations suivantes est une caractéristique des sociétés à parentèle et à héritage égalitaire (Jolas, Pingaud, Verdier & Zonabend 1990 ; Augustins 1989).

16. Ces communautés ont une population qui varie de 250 à 350 habitants selon les périodes.

17. À titre d'exemple, (G 1) deux bourgeois de Mase, de parents de Mase mariés à Mase (G 0), se marient à Mase en 1864 et ont tous leurs huit enfants à Mase (G 2). Le deuxième meurt le jour de sa naissance. Sur les sept enfants restant, deux seulement se marient à Mase avec un bourgeois de Mase, deux sont célibataires ; deux se marient à Sion et un à Monthey (canton du Valais). À la génération suivante (G 3), un des couples mariés à Mase en 1908 aura un seul enfant (G 3) qui se marie à Prilly en 1960 (canton de Vaud). Ce dernier va divorcer en 1979 sans enfant (G 4). L'autre couple marié (G 2) à Mase en 1891 a quatre enfants (G 3) dont trois vont se marier à Mase avec des bourgeois de Mase, entre 1918 et 1929 ; le quatrième se marie en France. Les enfants nés de ces trois mariages à Mase (G 4) se marient comme suit : issu du couple 1 marié en 1918 naissent huit enfants (G 4) dont un mort le jour de sa naissance. Un seul enfant se marie à Mase en 1945 avec un bourgeois de Mase, quatre se marient soit ailleurs en Valais, soit dans le canton de Vaud ou de Berne ; deux restent célibataires. Issu du couple 2 marié en 1932, un enfant (G 4) se marie à Mase en 1968, l'autre à Martigny (canton du Valais) avec une Genevoise. Issu du couple 3, un enfant (G 4) se marie en Valais, un à Fribourg et un demeure célibataire. Ainsi sur un siècle, ce couple apical (G 0) de Mase ne produit en définitive que deux couples (G 4) de Mase. Dans ce cas, on peut souligner que les ruptures dans la reproduction sociale (reproduction de Mase) coïncident avec la mort de deux enfants le jour de leur naissance (Registre bourgeoisial IV / feuillet 168 ; I/2, 3, 20, 136. II/ 64, 161).

- Dans une fratrie de dix enfants issus d'un mariage en 1920, deux enfants meurent le jour de leur naissance en 1921 et 1925 ; aucun des enfants restant ne contracte mariage à Mase (I/27).

- Dans une fratrie de sept enfants, de 1876, trois enfants meurent le jour de leur naissance en 1878 et 1882. Les autres enfants demeurent célibataires (I/47). .../...

duction familiale (mort d'un enfant à la naissance ou en bas âge, enfant illégitime). Quoi qu'il en soit, les descendants d'un individu parti se marier en dehors de l'aire de voisinage ne reviendront que très rarement à Mase. Au contraire, ils s'établiront de plus en plus loin, allant de Sion (capitale du canton) au Brésil en passant par Fribourg, Lausanne, Genève ou la France. Ces individus n'existent plus pour leur communauté d'origine. En consultant uniquement le registre paroissial de Mase, nous pourrions penser que ces paysans de montagne ne se marient qu'entre eux. Or, 20 % de la population émigre définitivement. De plus, cette émigration ne semble pas être le fait d'un saupoudrage dans la population. On constate que certaines fratries reproduisent Mase dans son identité et sa démographie (mariage à Mase avec un bourgeois de Mase), tandis que d'autres s'en éloignent. Les familles qui, au fil des alliances, perpétuent la communauté dans ses formes (stabilité démographique), son contenu (stabilité de l'identité culturelle) et ses relations avec les autres bourgeois de l'aire de voisinage la construisent ; ils font un mariage *utile*¹⁸ à la communauté. Cependant, il importe de distinguer d'ores et déjà deux types d'utilité : l'une consolidant Mase, l'autre renforçant ses relations au sein l'aire de voisinage ; l'une misant sur la fermeture, l'autre sur l'ouverture. Tout comme l'émigration, ces mariages d'utilité ouverte ou fermée ne sont pas le fait du hasard. Nous avons pu calculer que les alliances, selon leur type d'utilité, touchent certaines familles plus que d'autres. Dès lors, le village serait constitué d'un noyau de familles s'alliant au sein même de la bourgeoisie et d'un autre orientant plus sa politique matrimoniale vers l'aire de voisinage.

Les pratiques sociales semblent confirmer ces constatations. Comme nous l'avons vu précédemment, les deux moitiés du dualisme politico-familial, si elles sont difficiles à cerner car sans idéologie, sans programme politique, sujettes aux

- Dans une fratrie de cinq enfants, de 1860, un meurt à un an, un seul se marie à Mase tandis que trois restent célibataires (IV/116).
- Dans une fratrie de cinq enfants, de 1858, un enfant meurt à trois ans, deux sont célibataires, deux se marient à Mase mais avec des non-bourgeois (IV/078).
- Dans une fratrie de cinq enfants, de 1809, un enfant meurt le jour de sa naissance, un meurt à cinq ans. Aucun ne se marie à Mase (IV/046).
- Dans une fratrie de quatre enfants, de 1847, deux enfants meurent à un an, les deux autres restent célibataires (IV/006).
- Dans une fratrie de cinq enfants, de 1928, un enfant meurt le jour de sa naissance. Aucun ne se marie à Mase (II/16).

Inversement, d'autres fratries contractent des alliances plus ancrées à Mase :

- Dans une fratrie de six enfants, de 1867, cinq se marient à Mase avec un bourgeois de Mase. L'autre se marie en Valais (IV/152).
- Dans une fratrie de six enfants, de 1853, quatre se marient à Mase avec un bourgeois de Mase, un à St-Martin (aire préférentielle), un est déclaré absent (IV/131).
- Dans une fratrie de quatre enfants, de 1825, tous contractent un mariage à Mase avec un bourgeois de Mase (IV/121).
- Dans une fratrie de six enfants, de 1784, tous font un mariage à Mase dont quatre avec un bourgeois de Mase, un avec un bourgeois d'Évolène (aire préférentielle) (IV/120) et un avec un bourgeois n'appartenant pas à l'aire de voisinage.
- Dans une fratrie de cinq enfants, de 1847, quatre se marient à Mase avec un bourgeois de Mase, un demeure célibataire (IV/86).

18. Nous empruntons le concept d'utilité à la démographie historique. *L'enfant utile* est celui qui se marie, qui perpétue la famille. Ici, la famille utile est celle qui contracte les alliances pour perpétuer la communauté dans sa dimension physique et sociale.

revirements et à la mixité, s'opposent aussi entre elles selon leur degré d'ouverture ou de fermeture. L'une est nommée parti Rossier, l'autre parti Follonier, du nom du premier président de commune à les représenter. Mais en fait, il y a des familles Rossier dans le parti Follonier et inversement. Ce qui à mon sens est capital, c'est que le parti Rossier est largement associé au parti conservateur et que le parti Follonier est lié au parti de l'Entente, plus progressiste et unissant plusieurs villages de la vallée. La fanfare du parti Rossier est celle du village, tandis que la fanfare du parti Follonier, sous prétexte de manque d'effectif, est constituée de familles des villages voisins. Autre fait marquant : le patronyme Rossier est originaire de Mase depuis la nuit des temps dit-on (au moins depuis 1455)¹⁹, alors que le patronyme Follonier vient d'Évolène et n'a été introduit à Mase qu'au milieu XVI^e siècle, après l'institutionnalisation de la bourgeoisie. La dénomination politique des partis n'est qu'une étiquette de politique cantonale mais qui se colle sur une dualité sociale de la vie villageoise (cf. Tabl. 2).

Parti Rossier	Parti Follonier
Parti conservateur	Parti de l'Entente
village	vallée
fanfare au village	fanfare commune avec les villages voisins
patronyme du lieu	patronyme originaire d'Évolène

Tabl. 2 Dualisme social

Suivant l'hypothèse que nous suggèrent ces traits sociaux, nous posons que si les Rossier constituaient le noyau dur du village, ils devraient être plus endogames du point de vue de la consanguinité comme de la bourgeoisie. Inversement, si les Follonier s'orientaient aussi vers l'extérieur (mais toujours à l'intérieur de l'aire de voisinage), alors ils contracteraient moins de mariages consanguins et plus de mariages avec les bourgeois des autres villages de l'aire de voisinage. Mais il est toutefois primordial de noter que ces deux groupes patronymiques sont parfaitement intégrés au village et à la bourgeoisie. En aucune manière, il ne s'agit d'indigènes s'opposant à des étrangers. Rossier et Follonier sont l'un et l'autre de Mase, mais l'un orienterait davantage sa politique matrimoniale vers la consolidation du *nous*, soit de la bourgeoisie du village, tandis que l'autre œuvrerait davantage au renforcement des *liens avec l'autre*, soit avec les bourgeoisies alliées.

Nous avons alors confronté cette hypothèse à différents calculs sur la consanguinité, l'endogamie et la double-bourgeoisie²⁰ afin de positionner ces deux

19. *Noms patronymiques des familles bourgeoises du canton du Valais*, Sion, 1898.

20. Un individu est dit double-bourgeois s'il est bourgeois dans deux bourgeoisies en même temps. Il cumule alors une bourgeoisie de filiation et une bourgeoisie d'intégration octroyée par un nouveau village à un individu y ayant résidé, hérité et contracté des alliances depuis longtemps.

groupes l'un par rapport à l'autre selon leur degré réel d'ouverture à l'aire de voisinage ou de fermeture sur la bourgeoisie de Mase.

Du point de vue des mariages consanguins²¹ les Rossier demandent 33 dispenses pour 82 mariages sur la période considérée. Les Follonier en obtiennent seulement 9 pour 28 mariages. En nombre absolu, les Rossier sont considérablement plus consanguins que les Follonier. Si l'on tient compte de leur représentativité (mariage global), la même tendance subsiste : 40 % de dispenses pour les Rossier contre 32 % pour les Follonier (cf. Tabl. 3).

Patronymes	Nombre total de mariages	Nombre de dispenses	%
Follonier	28	9	32
Rossier	82	33	40
Population	379	158	42

Tabl. 3 Dispenses à partir du registre paroissial

L'endogamie de lieu²² varie selon le critère considéré : village, bourgeoisie ou ensemble de l'aire matrimoniale. Les Rossier contractent 145 mariages dont 86 (60 %) dans le village de Mase, entre bourgeois de Mase ; 18 (12 %) dans le village de Mase, entre bourgeois de l'aire de voisinage ; 8 (5 %) dans l'aire de voisinage, entre bourgeois de l'aire de voisinage. Les Follonier célèbrent 70 mariages dont 20 (28 %) dans le village de Mase, entre bourgeois de Mase ; 12 (17 %) dans le village de Mase, entre bourgeois de l'aire de voisinage ; 23 (33 %) dans l'aire de voisinage, entre bourgeois de l'aire de voisinage (cf. Tabl. 4 a). Ces chiffres confirment une même assise matrimoniale (77 % et 78 %) des Rossier et des Follonier sur l'ensemble de l'aire matrimoniale (Mase et aire de voisinage) mais avec des aspirations opposées (cf. Tabl. 4 b).

Un autre critère nous permettant de placer ces groupes sur un axe ouverture/fermeture pourrait être celui de la double-bourgeoisie. La double-bourgeoisie, accordée sur demande grâce à un partage de parents, de propriétés, de droits, témoigne d'un ancrage social dans l'aire de voisinage. Sur 59 chefs de famille Rossier répertoriés²³, seulement 2 (4 %) sont doubles-bourgeois. Sur 29 chefs de famille Follonier répertoriés, 11 (40 %) sont doubles-bourgeois.

21. Les données sur la consanguinité, via les dispenses, ont été relevées à partir du registre paroissial de Mase (mariages célébrés dans la paroisse de Mase). Ce registre couvre la période 1705-1913, soit 379 mariages dont 158 dispenses (42 %). À titre indicatif, dans les familles les plus nombreuses du village (plus de dix chefs de familles), les Follonier ont le pourcentage le plus bas alors que les Rossier ont un pourcentage moyen de dispenses mais demeurent, en nombre absolu, les plus consanguins.

22. Les données sur l'endogamie bourgeoise ont été relevées à partir des registres bourgeoisiaux qui les classent par fiches de famille (un couple bourgeois, ses parents, ses enfants et conjoints). Les calculs sont une première approche de ces données. Ils ont été établis manuellement à partir du premier livre, volume IV, individus nés entre 1680 et 1880 et mariés entre 1705 et 1900, soit une période de deux cents ans, et comptabilisant au total 515 mariages. Dans la thèse en préparation, le calcul sera affiné par le traitement informatique et fondé sur l'ensemble de la population.

23. Échantillon de population : volume IV des registres bourgeoisiaux, période 1680-1880, 242 fiches de famille.

Patronymes bourgeois de Mase	Nbre de chefs des familles bourgeois	Chefs de famille doubles-bourgeois : Mase-autres	Ensemble des mariages	1 Mariages à Mase entre bourgeois de Mase	2 Mariages à Mase avec bourgeois de l'aire	3 Mariage dans l'aire, avec bourgeois de l'aire	1+2 Mariages à Mase entre bourgeois de Mase et de l'aire	2+3 Mariages à Mase et dans l'aire avec bourgeois de l'aire	1+2+3 Mariages Mase et aire, avec bourgeois de Mase et de l'aire
Beytrison	9	0	18	16	1	0	17	1	17
Bonvin	2	0	4	2	1	0	3	1	3
Boson	9	0	12	8	2	0	10	2	10
Follonier	29	11	70	20	12	23	32	35	55
Glassier	8	0	27	13	6	0	19	6	19
Mathieu	4	0	7	5	0	0	5	0	5
Maury	34	2	81	56	15	1	71	16	72
Mayor	3	3	20	0	0	0	0	0	0
Ossent	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Pannatier	40	15	84	56	11	3	67	14	70
Rossier	59	2	145	86	18	8	104	26	112
Torrent	1	1	3	2	0	0	2	0	2
Udrisard	7	0	20	11	4	0	15	4	15
Vuille	4	0	7	4	2	0	6	2	6
Zematten	5	5	14	11	3	0	14	3	14
TOTAL nbre	215	39	515	290	75	35	365	110	400
%	100	18	100	56,31	14,56	6,79	70,87	21,39	77,6
% environ		20		55	15	7	70	20	80

Tabl. 4 a Mariages à partir des registres bourgeoisiaux (aire = aire de voisinage, sans Mase)

Noter les différents modes possibles de calcul de l'endogamie selon les combinaisons formées par la bourgeoisie, le village et l'aire de voisinage :

- une endogamie bourgeoise (à Mase, avec les bourgeois de Mase) de 55 % ;
- une endogamie villageoise (à Mase, avec les bourgeois de Mase ou de l'aire) de 70 % ;
- une endogamie de voisinage (à Mase et dans l'aire, avec les bourgeois de l'aire) de 20 % ;
- une endogamie dans l'ensemble de l'aire matrimoniale préférentielle (à Mase et dans l'aire, avec les bourgeois de Mase et de l'aire) de 80 % ;
- mariages à l'extérieur de Mase et de l'aire, environ 20 %
(20 % des chefs de famille bourgeoise ont une double-bourgeoisie).

À la lumière de ces données en chiffres absolus et de ces pourcentages (données relatives à la représentativité du groupe), il est indéniable que le groupe patronymique Rossier favorise les échanges au village entre bourgeois de Mase, alors que le groupe patronymique Follonier recherche aussi les alliances au sein de l'aire de voisinage. Ainsi, nous aurions effectivement à Mase un noyau dur utile à la reproduction de la bourgeoisie au village et un noyau dur utile aux relations de Mase avec les quatre villages l'aire de voisinage. Dualisme politique et bipartition du système d'alliance selon ces types d'utilité se recouvrent dans leur

	Mariages à Mase et dans l'aire	Mariages à Mase entre bourgeois de Mase	Mariages à Mase entre bourgeois de l'aire	Mariages dans l'aire, entre bourgeois de l'aire
Follonier	78%	28%	17%	33%
Rossier	77%	60%	12%	5%

Tabl. 4 b Mariages (aire = aire de voisinage, sans Mase)

principe. Le paradoxe entre l'homogénéité de cette société et le dualisme politico-familial est levé puisque tous deux forment le cadre d'une alliance à double utilité : d'un côté elle retient les bourgeois, de l'autre elle les échange dans un cercle fini de bourgeoisies.

Cependant et afin de saisir le sens et la fonction de ce système d'alliance, il nous faudra encore définir le rôle de chaque famille dans cette politique d'ensemble. Au-delà de cette première analyse sur les groupes patronymiques emblématiques en tant que support d'un principe d'ouverture ou de fermeture de la bourgeoisie, peut-on voir émerger de réelles *filiations d'utilité*? Pourrait-il exister des lignées (et pas seulement des fratries) de mariages d'utilité restreinte privilégiant Mase et des lignées de mariages d'utilité généralisée privilégiant aussi l'aire de voisinage. La tendance endogamique ou exogamique de ces *mariages utiles* serait-elle transmissible de génération en génération? Enfin quels seraient les liens, les échanges éventuels entre ces différents types de *lignées utiles*? Pour répondre à ces questions, nous envisageons de coder chaque individu selon son type d'utilité. Considérant son mariage, tout individu marié de notre base informatisée sera étiqueté soit A pour un mariage à Mase avec un bourgeois de Mase (endogamie de bourgeoisie), soit B pour un mariage à Mase avec un bourgeois de l'aire (preneur de bourgeois), soit C pour un mariage dans l'aire avec un bourgeois de l'aire (donneur de bourgeois), soit X pour tout autre type de mariage (mariage non utile) et enfin Z pour un non-mariage²⁴ (les exclus). Ensuite, remontant les fils de la parenté, nous pourrions soustraire de cet ensemble cognatique des chaînes bourgeoises A-A-A-A... pour les familles qui reproduisent Mase, des chaînes A-B/C pour les familles qui reproduisent l'aire, des chaînes A-A/B/C-X pour les familles qui émigrent et enfin des chaînes A-A/B/C-Z pour celles qui s'éteignent. La filiation d'utilité, soit pour Mase, soit pour l'aire de voisinage, serait alors, au même titre que d'autres types de filiation (sang, lait, maison par exemple), l'astuce sociale permettant à l'alliance de s'organiser pour construire au fil des générations cet état de société.

Dans cette société à idéologie égalitaire, sans unifiliation, sans régime patrimonial précipitaire, sans quartier, nous décelons une dynamique d'alliance entre différentes familles cognatiques. Les unes assurent la pérennité de la bourgeoisie au village, tandis que les autres tissent des liens d'alliance entre les bourgeoisies proches. Cette répartition organisée des conjoints entre Mase et l'aire de voisinage fait écho au dualisme politico-familial et repose principalement sur un jeu

24. Du point de vue de la reproduction, l'effet occasionné par une mort ou un célibat étant équivalent.

de familles en perpétuel équilibre entre le pas trop fermé et le pas trop ouvert. Ce type de société semble, en effet, orchestré par un double mouvement d'ouverture/fermeture équivalant symboliquement à une respiration régulière et vitale. L'inspiration étant le réagencement des lots à transmettre, l'alternance politique à la présidence et l'ouverture matrimoniale à l'aire de voisinage. L'expiration étant le processus de construction de la propriété, la détention (un temps) du pouvoir par son clan et les mariages consanguins et endogames.

MOTS CLÉS/KEYWORDS: mariage utile/*useful marriages* – dualisme politique/*political dualism* – héritage égalitaire/*egalitarian inheritance* – parentèle/*kindred* – parenté européenne/*European kinship*.

BIBLIOGRAPHIE

Abélès, Marc

1989 *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*. Paris, Éditions Odile Jacob.

Augustins, Georges

1989 *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Paris, Nanterre, Société d'ethnologie (« Mémoires de la Société d'ethnologie » 2).

1990 « Les transmissions entre générations dans les sociétés paysannes européennes », in Henri-Pierre Jeudy, ed., *Patrimoines en folie*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (« Ethnologie de la France » 5): 149-166.

1998 « La perpétuation des groupes domestiques. Un essai de formalisation », *L'Homme* 148 : 15-45.

Berthoud, Gérard

1967 *Changements économiques et sociaux de la montagne, Vernamiège en Valais*. Berne, Éditions Francke.

Claverie, Élisabeth & Pierre Lamaison

1982 *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles*. Paris, Hachette.

Crettaz, Bernard & Yvonne Preiswerk, eds.

1986 *Le pays où les vaches sont reines*. Sierre, Monographs SA et Musée d'ethnographie de Genève.

Dubuis, Pierre

1991a « Testaments et reprise démographique à la fin du Moyen Âge dans un pays de montagne : le Valais (Suisse), XIV^e-XVI^e siècles », *Annales de démographie historique* : 221-238.

1991b « La préhistoire des communautés rurales du Valais médiéval (XIII^e-XIV^e siècles) », *Actes du colloque international d'Aoste Liberté et libertés* : 1-14.

Études rurales. La terre: succession et héritage, 1988, 110-111-112.

Hajnal, John

1965 « European Marriage Patterns in Perspective », in D. V. Glass & D. E. C. Eversley, eds., *Population in History*. Chicago : 101-143.

Henry, Louis & Jacques Houdaille

1979 « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France », *Population* 34 (2) : 403-442.

Héritier, Françoise

1981 *L'exercice de la parenté*. Paris, Hautes Études-Gallimard, Le Seuil.

Héritier-Augé, Françoise & Élisabeth Copet-Rougier, eds.

1991 *Les complexités de l'alliance*. II. *Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale*. Paris, Éditions des archives contemporaines.

Jolas, Tina, Marie-Claude Pingaud, Yvonne Verdier & Françoise Zonabend

1990 *Une campagne voisine, Minot, un village bourguignon*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (« Ethnologie de la France »).

Lenclud, Gérard

1991 « Mariages, transmissions des biens et reproduction sociale dans la Corse traditionnelle », in Françoise Héritier-Augé & Élisabeth Copet-Rougier, eds., *Les complexités de l'alliance. II. Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale*. Paris, Éditions des archives contemporaines : 147-176.

Lévi, Giovanni

1989 *Le pouvoir au village*. Paris, Gallimard.

Pingaud, Marie-Claude

1971 « Terres et familles dans un village du Châtillonnais », *Études rurales* 42 : 52-104.

Segalen, Martine

1985 *Quinze générations de Bas-Bretons. Mariage, parenté et société dans le pays bigouden sud (1720-1980)*. Paris, PUF.

Wiegandt, Ellen

1977 *Communalism and Conflict on the Swiss Alps*, Mase. Ph. D., Michigan University, Ann Arbor.

Windisch, Uli

1976 *Lutte de clans, lutte de classes. Chermignon : la politique au village*. Lausanne, L'Âge d'homme.

Zonabend, Françoise

1981 « Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes », *Ethnologie française* 11 (4) : 311-318.

1987 « Origines et méthodes de la recherche. Usages sociaux de la parenté », in Isac Chiva & Utz Jeggle, eds., *Ethnologie en miroir : la France et les pays de langue allemande, suivi du compte rendu du colloque « Ethnologie française, mitteleuropäische Volkskunde »* (Bad Homburg, 12-15 décembre 1984). Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

1990 Voir Jolas *et al.*

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Flora Madic, *De l'égalité problématique aux mariages utiles. Parenté et alliance dans une société à parentèle (Mase, Alpes suisses)*. — Partage égalitaire, dualisme politique et système d'alliance battent ensemble au rythme d'un double mouvement d'ouverture/fermeture. Le régime égalitaire implique la circulation des terres dans la communauté alors que chaque famille nucléaire reconstruit son exploitation privée. Le dualisme génère une alternance, tandis que chaque clan lutte pour conserver le pouvoir communal. Des familles entretiennent les alliances matrimoniales extérieures cependant que d'autres renforcent les liens communautaires. En définitive, une philosophie égalitaire constituerait la clé de voûte de ce système social.

Flora Madic, *From Problematical Equality to Useful Marriages. Kinship and Affinity in a Kindred-Based Society (Mase, The Swiss Alps)*. — Egalitarian sharing, political dualism and the marriage system work together in an opening/closing movement. Egalitarianism implies that land circulates in the community, but each nuclear family reassembles its private landholdings. Dualism causes alternations, but each clan struggles to keep its power in the commune. Some marital alliances occur outside the community, but others inside, thus reinforcing community bonds. Ultimately, this social system's cornerstone is an egalitarian philosophy.